



Versailles Grand Parc
communauté d'agglomération

DÉCISION

N°2013-12-16

Objet : Décision modificative n°4 : dépense imprévue pour compléter la réalisation des travaux d'isolation phonique à l'école de musique de Bièvres.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2322-1, L. 2322-2 et L.5111-4 ;

Vu le Budget Primitif 2013 voté en séance du Conseil communautaire le 4 février 2013 ;

Vu la délibération n°2013-04-11, du Conseil communautaire du 16 avril 2013, relative à la réalisation des travaux d'aménagement dans les écoles de musique de Buc, Bièvres et Bois d'Arcy ;

Vu la délibération n°2013-06-09, du Conseil communautaire du 25 juin 2013, relative au Budget Supplémentaire 2013 ;

La communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc a souhaité mener des travaux d'isolation phonique sur l'école de musique de Bièvres. Des crédits ont été inscrits au Budget Supplémentaire 2013 à hauteur de 40 000 €.

Les travaux se montent finalement à 40 179,04 €. Cette dépense est une opération sous mandat (compte 458102), il n'est pas possible de compléter la ligne budgétaire par un simple virement de crédit interne.

Afin de payer le fournisseur dans les délais réglementaires, il convient d'ajouter les crédits par l'utilisation des dépenses imprévues.

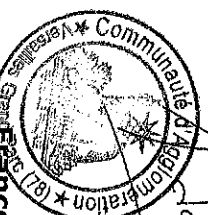
Décide :

1) de prélever 179,04 euros du chapitre 020 : « dépenses imprévues d'investissement » pour les affecter sur la nature spécialisée 458102 : « opération d'investissement sous mandat : insonorisation de l'école de musique de Bièvres » pour compléter le financement des travaux.

2) autorise le Président, ou son représentant, à signer les conventions et tout document s'y rapportant ;

Fait à Versailles, le 19/12/2013.

Le Président,



François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles